



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré
des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE



22 septembre 2024

AG du SNUDI FO 13

Le SNUDI FO 13 fête ses 40 ans !



Mardi 18 octobre 2024
à l'UD FO 13 de 9h à 16h30

[Localisation maps](#)

*Alors dès maintenant réserve ta journée pour être avec nous !
Participer à l'AG de son syndicat est un droit !*

Cette année sera l'année des 40 ans du SNUDI FO 13 !
Nous reviendrons sur la création de ce syndicat dans les Bouches du Rhône et son développement jusqu'en 2024.
Nous ferons le bilan de notre activité syndicale durant l'année

scolaire 2023/2024 et nous discuterons de la situation actuelle et des revendications à l'ordre du jour pour défendre nos conditions de travail.

Tu es adhérent(e) au SNUDI FO 13,
tu y as toute ta place pour apporter ton témoignage,
faire des propositions, participer aux instances...

Alors, n'hésite pas à venir et envoie dès maintenant ta
demande d'autorisation d'absence !

=> En cas de problème avec l'IEN, signale immédiatement au syndicat qui interviendra.

=> Si tu n'es pas à jour de ta cotisation 2024 et si tu souhaites participer à cette AG, nous t'invitons à nous retourner rapidement ton bulletin d'adhésion (en PJ dans ce mail) ou à régler le jour même, à l'entrée de la salle.

Nous comptons donc sur ta présence !



Infos pratiques

1/ Demander l'autorisation d'absence auprès de ton IEN

>>> La demande d'autorisation

Renseigner le formulaire de l'IA (en pièce jointe) comme pour toute absence. Attention, il y a deux formulaires, l'un pour les PE, l'autre pour les AESH. Dans la case "motif de l'absence", sélectionner dans la liste déroulante "autorisation spéciale d'absence article 13 ou 15 du décret 82.447"

Consignes DSDEN :

- Enregistrer le document en mettant comme nom de fichier uniquement le nom de famille et la date de l'absence (ex: « Dupont_181024 »)
- Le transmettre à son directeur
- Le directeur complète ce qui le concerne et le transmet à l'IEN

>>> La convocation

Elle est aussi en pièce jointe de cet envoi.

- L'imprimer et compléter de tes nom/prénom
- L'adresser à ton IEN, accompagnée de ta demande d'autorisation d'absence

>>> Le Délai

Règlementairement, tu peux l'envoyer à ton IEN jusqu'à 3 jours avant, soit le lundi 14 octobre.

Nous te conseillons de prévenir ton IEN le plus tôt possible, au moins 8 jours avant, soit le vendredi 11 octobre.

En cas d'absence de retour de ton IEN, tu peux considérer que l'absence est accordée.

S'il refuse ta demande d'absence, contacte-nous immédiatement !

Pour info, le SNUDI FO 13 contactera le DASEN et tous les IEN de la tenue de cette AG et demandera une "bienveillance" administrative afin que le droit syndical soit bien respecté.

2 / Pause de midi ?

Nous nous retrouverons autour d'un apéritif offert pour fêter dignement les 40 ans de notre syndicat !

Tu auras la possibilité de participer au buffet déjeunatoire (salé, sucré, boissons) avec une participation aux frais de 10 euros (à régler à l'accueil de l'AG en monnaie ou chèque).



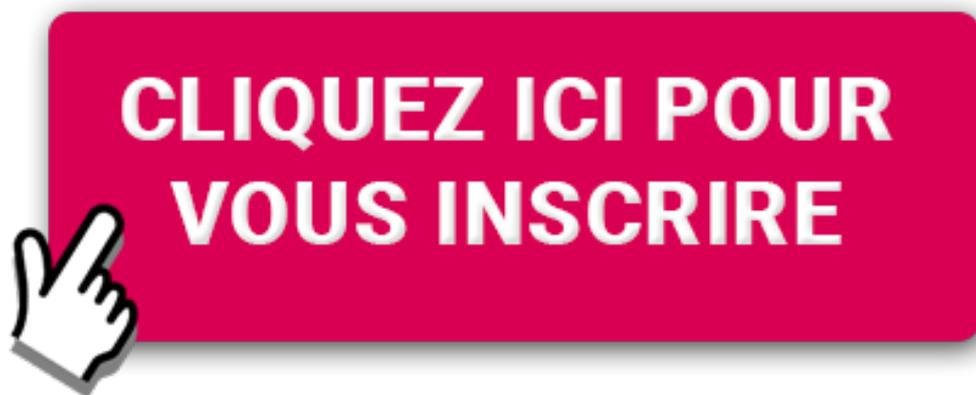
3 / Et je n'oublie pas de m'inscrire auprès du syndicat !

Pour que le SNUDI-FO 13 puisse organiser matériellement cette Assemblée Générale, tu seras sollicité par ton délégué de secteur (par mail ou téléphone).

Merci de confirmer à cette occasion :

- *ta présence à l'AG*
- *ta participation au buffet déjeunatoire (pour pouvoir donner le nombre au traiteur)*
- *si tu es candidat aux instances (conseil syndical, commissaire aux comptes) **au plus tard le 4 octobre***

Tu peux aussi t' **inscrire directement en ligne** en cliquant sur l'image ci-dessous



Tu trouveras en PJ de ce mail :

- Le compte rendu d'activité du SNUDI FO 13 pour l'année 2023-2024 qui sera soumis au vote de l'Assemblée générale,
- La convocation officielle,
- Les formulaires informatisés (PDF) autorisations d'absence pour les PE et les AESH
- Le rappel des infos pratiques
- Les bulletins d'adhésions 2024 pour les PE et les AESH

Si ce n'est pas encore fait pour cette année, merci de renouveler ta cotisation 2024 !



Téléchargez le bulletin 2024

Tu recevras ton reçu fiscal en janvier 2025 pour déduire 66% de la cotisation versée de tes impôts 2024.



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

